

Le projet de Société de Marie en 1817

Gaston Lessard sm

Le bicentenaire de la promesse de Fourvière a bien mis en évidence l'importance de l'année 1816 dans l'histoire de la Société de Marie. Qu'en est-il de l'année suivante? Certes, les frères maristes datent leur fondation du 2 janvier 1817, date à laquelle Marcellin Champagnat réunit à Lavalla ses deux premières recrues, Jean-Marie Granjon et Jean-Baptiste Audras. Mais aucun événement ainsi daté ne marque l'histoire des prêtres et des sœurs. C'est pourtant une année importante, celle probablement où Jean-Claude Colin commença à mettre par écrit les idées qui deviendront plus tard la règle de la Société, et celle où Pierre Colin appela à le rejoindre à Cerdon deux jeunes femmes qu'il avait connues à Coutouvre, Jeanne-Marie Chavoïn et Marie Jotillon. Les deux biographes plus récents de Jean-Claude Colin, Donal Kerr et Justin Taylor, consacrent chacun plusieurs pages aux années de Cerdon (1816-1825). En nous limitant à la seule année 1817, nous parcourons un terrain déjà exploré, mais peut-être l'exercice permettra-t-il d'y jeter un regard neuf.

I. L'année 1817 en France et à Lyon

Rappelons d'abord le cadre dans lequel vont s'inscrire les activités des signataires de la promesse du 23 juillet 1816. Au début des *Misérables*, Victor Hugo intitule un chapitre «L'année 1817», dont voici la première phrase: «L'année 1817 est l'année que Louis XVIII, avec un certain aplomb royal qui ne manquait pas de fierté, qualifiait la vingt-deuxième année de son règne». Louis XVIII se présentait ainsi comme le successeur de Louis XVII, vouant à l'oubli la première République et Napoléon, c'est-à-dire vingt ans de l'histoire de France. Un symbole de cet oubli volontaire fut la nomination comme capitaine de la frégate *La Méduse* d'un fervent royaliste, Chaumareys, lequel provoqua le naufrage de son navire et abandonna ses passagers. Son procès eut lieu au début de 1817; il fit trois ans de prison. Le 18 janvier, on lit dans *L'Ami de la religion et du Roi*: «Les naufragés de la *Méduse* se trouvent au Camp de Daca¹».

Déjà, l'année 1816 avait été catastrophique à travers le monde, par suite de l'éruption du volcan Tambora en Indonésie en avril 1815. En 1817, *L'Ami de la religion* fait souvent état des troubles reliés aux mauvaises récoltes. Dès le 25 janvier, après avoir annoncé qu'il y a seize religieux à la Grande Chartreuse et que plusieurs demandent à y aller, le journal ajoute: «on ne peut en recevoir en ce moment à cause des mauvaises récoltes». En avril, mai et juin, du blé acheté au Maroc et en Russie arrive soit à Calais, soit à Marseille². La pénurie fait monter le prix du pain. Certains accaparent le blé pour augmenter leur profit, mais sont joués quand la récolte s'annonce bonne et que les prix tombent³.

Le prix du pain n'était pas le principal enjeu des incidents du 8 juin à Lyon et dans les environs, mais il y joua un rôle de déclencheur. Ces incidents trouvèrent à peine un écho dans *L'Ami de la religion*: dans le numéro du 25 juin, on lit: «Le blé a baissé dans tous les grands marchés. La paix est rétablie dans tous les lieux où elle avoit été momentanément troublée». Le paragraphe suivant annonce: «La cour prévotale⁴ de Lyon a condamné, le 19, à la peine de mort,

¹ Il s'agit peut-être de Paulin d'Anglas de Praviel, un officier qui, ayant quitté la *Méduse* sur une chaloupe, «décide de rejoindre la côte puis de gagner à pied Saint-Louis. Il y parviendra en suivant la plage au prix de cruelles souffrances. Paulin d'Anglas qui dirigeait les soldats contractera la fièvre jaune au camp de Dakar» (<http://www.gerard-verhoest.com/meduse.htm>).

² 2 avril (n. 276, p. 238-239); 3 mai (n. 285, p. 383); 4 juin (n. 294, p. 108); 28 juin (n. 301, p. 225).

³ 7 juin (n. 295, p.125-126); 11 juin (n. 296, p. 143); 14 juin (n. 297, p. 157); 2 juillet (n. 302, p. 239): «Des hommes avides qui avaient spéculé sur le renchérissement des grains, sont dupes de leurs coupables manœuvres. Plusieurs sont ruinés par la baisse subite qui a eu lieu, et quelques-uns ont mis, dit-on, fin à leurs jours»; 15 novembre (n. 341, p. 29): deux boulangers de Strasbourg ont été condamnés à deux mois de prison pour avoir fait monter le prix des grains au marché.

⁴ «Tribunal criminel établi temporairement et jugeant sans appel. Particulièrement. Juridiction exceptionnelle établie sous la restauration, en 1815, pour juger sommairement les délits politiques.» (<https://www.notrefamille.com/dictionnaire/definition/prevotal/#LJvuQIPUCBq5AhtT.99>).

le nommé Valençot, chef de l'émeute de Trévoux, qui a dû être exécuté, le 20, à Trévoux même» (n. 300, p. 205). En fait, les troubles furent réels, mais sporadiques, affectant surtout les environs de Lyon. La crainte d'un complot bonapartiste ou républicain provoqua une répression sans pitié: guillotine, déportation, travaux forcés⁵.

Dans son chapitre sur 1817, Hugo cite aussi la nomination de Mgr de Pins à l'archevêché de Lyon en remplacement du cardinal Fesch, oncle de Napoléon. Ici, cependant, Hugo fait erreur, car il s'agit plutôt de Mgr de Bernis, lequel ne vint d'ailleurs pas à Lyon, le siège étant resté vacant jusqu'en 1822. Tout au long de l'année 1817, des échanges se poursuivirent entre le gouvernement français et le Saint-Siège en vue d'un concordat destiné à remplacer celui de 1801. Il s'agissait, entre autres, de définir les circonscriptions diocésaines avant d'y nommer des évêques. Le diocèse de Lyon se trouvait amputé du territoire du diocèse de Belley. Exilé à Rome depuis 1815, Fesch s'intéressait toujours au sort de son diocèse. Le 10 août, il écrivit au pape pour protester contre la nouvelle circonscription (OM 1, p. 89). Le premier octobre, le pape lui retira toute juridiction dans son diocèse. Trois vicaires généraux (Joseph Courbon, Gaspard Renaud et Claude-Marie Bochard) gouvernaient déjà le diocèse depuis 1808, sous Fesch jusqu'à son exil, puis pratiquement par eux-mêmes jusqu'en 1824. Ainsi, en 1817 les interlocuteurs des aspirants maristes furent les vicaires généraux. En fait, ce furent Courbon et Bochard, car Renaud ne faisait guère de bruit.

II. Les aspirants maristes et la promesse de Fourvière

Qu'est-il advenu des aspirants maristes? Ils rêvaient de se retrouver ensemble au Puy, mais ils furent dispersés à travers le diocèse. Déclas raconte: «ayant été ordonnés, nous fûmes tous disséminés, les uns dans un poste, les autres dans un autre» (OM, doc. 551, § 5). Au premier janvier 1817, lesquels se réclamaient encore du projet mariste? Partons de la liste donnée en OM 4, p. 175, à savoir: Jean-Claude Courveille, puis, en ordre alphabétique: Champagnat, Charles, Jean-Claude Colin, Déclas, Gillibert, Jacob, Janvier, Mottin, Orsel, Jean-Pierre Perrault-Mainand, Pousset, Seyve, Terrailon et Verrier.

Philippe Janvier reçut déjà le 28 septembre 1816 la permission de quitter le diocèse de Lyon pour aller en Louisiane (OM, doc. 54, lignes 14-16). Pierre Pousset et Joseph Verrier, encore séminaristes, étaient tous deux professeurs au petit séminaire de Verrières, donc probablement déjà sous l'influence de Bochard. Mettons à part pour l'instant Courveille et les quatre qui deviendront maristes (Champagnat, Colin, Déclas, Terrailon). Il reste ainsi Charles, Gillibert, Jacob, Mottin, Orsel, Perrault-Mainand et Seyve. Déclas attira Maurice Charles, Jean-Antoine Gillibert et Thomas Jacob vers le projet mariste.

Au début de 1817, Charles était curé à Belmont, paroisse natale de Déclas; Gillibert était professeur au petit séminaire de l'Argentière; et Jacob effectuait au grand séminaire Saint-Irénée un séjour de trois mois au cours duquel il fut ordonné diacre le 16 décembre 1816. Se trouvaient également à Saint-Irénée François-Xavier Mottin en troisième année de théologie, Pierre Orsel en première, et Jean-Pierre Perrault-Mainand en quatrième. Jean-Baptiste Seyve était vicaire à Tarentaise, juste à côté de Lavalla.

Lesquels d'entre eux s'intéressaient encore au projet mariste au début de 1817? Seuls, semble-t-il, Gillibert (OM, doc. 862, § 1) et Jacob (OM, doc. 75, § 14). Mottin, Orsel et Perrault-Mainand étaient toujours séminaristes au début de 1817, et l'on ne sait rien sur l'intérêt qu'ils pouvaient porter au projet mariste cinq mois après avoir signé le formulaire de Fourvière. Seyve, quant à lui, semble être resté en contact avec Champagnat.

⁵ Voir Nicolas Bourguinat, « La ville, la haute police et la peur : Lyon entre le complot des subsistances et les manœuvres politiques en 1816-1817 », *Histoire urbaine*, 2000/2 (n° 2), p. 131-147. DOI : 10.3917/rhu.002.0131. URL : <https://www.cairn.info/revue-histoire-urbaine-2000-2-page-131.htm>. Nicolas Boisson, Une approche socio-historique de la violence au XIX^{ème} siècle: le cas d'une conspiration à Lyon en 1817: https://www.memoireonline.com/06/12/5990/m_Une-approche-socio-historique-de-la-violence-au-XIXeme-siecle-le-cas-dune-conspiration--Lyon14.html.

Revenons à Courveille et aux quatre signataires qui devinrent maristes. Tous étaient vicaires: Jean-Claude Courveille à Verrières, Étienne Déclas à Saint-Igny-de-Vers, Marcellin Champagnat à Lavalla, Étienne Terraillon à Firminy, Jean-Claude Colin à Cerdon. Mentionnons également, à Coutouvre, Jeanne-Marie Chavoïn et Marie Jotillon, qui ont connu là Pierre Colin, désormais curé à Cerdon. Déclas évoque d'une manière générale un climat qui vaut vraisemblablement pour l'année 1817: «On s'écrivait, on se visitait quelquefois, on faisait même quelques prosélytes (OM, doc. 591, § 10).

Jusqu'en août 1817, Courveille fut vicaire à Verrières, où le vicaire général Bochart espérait le gagner à son projet de société de la Croix de Jésus (OM, doc. 750, § 7). En fait, Courveille avait lancé l'idée d'une Société de Marie et il entendait bien non seulement s'en tenir à ce projet, mais rester à sa tête. En décembre 1816 et janvier 1817, il ajouta à sa qualité de vicaire celle de mariste et, à partir de 1822, celle de supérieur général. Déclas raconte: «il voulait être supérieur, chef d'ordre» (OM 2, doc. 551, § 12; OM 4, p. 519-520). À Verrières, il tenta de transformer en tiers ordre des Mariistes une association de la Sainte-Famille fondée par son curé (OM, doc. 105, § 1). Quand il fut transféré à Rive-de-Gier, en août 1817, il y trouva un groupe de jeunes institutrices formé sous l'impulsion du curé Lancelot (OM, doc. 55-56), et il se mit en devoir d'en orienter au moins quelques-unes vers la Société de Marie (OM, doc. 876, § 4). Jeantin rapporte aussi: «Jusqu'en 1817 ou 18, le P. Colin étoit en correspondance avec M. C(ourveille); celui-ci lui écrivoit pour lui demander de l'argent et pour lui recommander de bien reconnoître sa dignité». «En écrivant au P. Colin (en 1817 ou 18), M. Courveille parloit de révélations, v. g.: il disoit que Louis XVII seroit un grand Mariste, que la S^{te} Vierge lui donnerait toute la puissance dont elle jouit» (OM, doc. 839, § 12, 43).

La date du 2 janvier 1817 est inscrite dans le registre des vœux perpétuels des Petits Frères de Marie: ce jour-là, Jean-Marie Granjon et Jean-Baptiste Audras sont reçus comme postulants et s'installent dans une maison que Marcellin Champagnat a louée à Jean-Baptiste Bonner et que lui et Jean-Claude Courveille achèteront le premier octobre suivant (OM, doc. 57). Retenue par les frères maristes comme date de fondation de leur institut, la date du 2 janvier fait toutefois partie d'une série d'événements qui l'ont précédée et qui vont la suivre. En effet, non seulement Marcellin Champagnat avait-il pris contact avec Granjon le 6 octobre précédent (OM, doc. 754, § 1), mais l'idée même de fonder une congrégation de frères enseignants était née chez lui avant son entrée au grand séminaire (OM, doc. 755, § 1) et il décida de s'en occuper en vertu du mandat reçu de ses compagnons lors des échanges qui précédèrent la promesse de Fourvière (OM, doc. 754, § 1). En même temps, Champagnat considéra toujours les frères comme une branche de la Société de Marie, d'où sa déclaration de 1837: «Je remets purement et simplement entre les mains de Mr le Supérieur général de la Société de Marie la branche des frères maristes qui m'avoit été confiée en mil huit cent seize» (OM, doc. 416, § 1)⁶.

En fondant les frères, Champagnat répondait à un besoin local. Il n'était sans doute pas au courant d'un débat qui divisait la France entre partisans ou ennemis des écoles à la Lancaster. Cet éducateur anglais préconisait l'enseignement mutuel, où un enfant plus brillant enseigne aux autres sous la supervision d'un adulte. Déjà le premier janvier 1817, *l'Ami de la religion* mentionnait ces écoles à propos d'une œuvre en faveur des petits Savoyards: «il n'est pas venu en pensée de les envoyer dans les écoles à la Lancaster» (p. 229). Celles-ci furent vite perçues comme hostiles à la religion. Jean-Marie de Lamennais, alors vicaire général à Saint-Brieuc, leur déclara la guerre⁷. Champagnat confia simplement ses recrues «à un ex-Frère des Écoles Chrétiennes qui connaissait parfaitement la méthode simultanée» (Zind, p. 126).

Parmi les activités qui avaient lieu en 1817 et qui peuvent intéresser le projet mariste, une petite école de filles à Belleville mérite une mention. Jeanne-Marie Colin, sœur de Jean-Claude, dirigeait en effet cette école, et Marie Jotillon, future sœur mariste, y séjourna cette année-là. L'histoire comporte bien des fils à démêler, mais elle ouvre plusieurs pistes intéressantes. Le curé

⁶ Voir Jean Coste, «Le mandat donné par ses compagnons à Marcellin Champagnat en 1816», dans *L'étude de la spiritualité mariste*, Rome 1984, p. 1-16.

⁷ Voir Pierre Zind, *Les nouvelles congrégations de frères enseignants en France de 1800 à 1830*, Saint-Genis-Laval, 1969, p. 101.

de Belleville était Gabriel Captier, ancien vicaire de Saint-Bonnet-le-Troncy. Jeanne-Marie Colin, devenue orpheline en 1795 à l'âge de onze ans, retrouva sans doute alors Captier à Poule, où elle fut élevée (OM, doc. 889, § 3). Elle le suivit à Belleville quand il y devint curé en 1803. L'année suivante, avec sa sœur Claudine I, ainsi qu'avec Marie Mathieu et Claudine Traclet, elle acheta là des propriétés pour y tenir une école et poser les bases d'une congrégation religieuse. Pendant ces années-là, à Coutouvre, où Pierre Colin fut curé de 1810 à 1816, Jeanne-Marie Chavoïn et Marie Jotillon cherchaient où elles pourraient mettre en œuvre leur désir de vie religieuse. Le contact avec Belleville se fit sans doute par l'intermédiaire de Pierre Colin, et Marie Jotillon répondit à l'invitation que lui adressa Captier de se joindre au petit groupe rassemblé autour de Jeanne-Marie Colin. Son séjour fut bref, commençant vraisemblablement peu avant la Toussaint 1816 et prenant fin vers le début de 1817. Tout éphémère qu'il fut, ce contact eut ses répercussions, car Jeanne-Marie Colin et Marie Mathieu retrouvèrent un jour Marie Jotillon à Bon-Repos (OM, doc. 759, § 5).

III. Jean-Claude Colin et le projet mariste

Curé et vicaire à Cerdon depuis septembre 1816, Pierre et Jean-Claude Colin étaient sûrement au courant des activités de leurs deux sœurs à Belleville. Nous venons de le voir, Pierre avait même orienté vers elles son ancienne paroissienne de Coutouvre, Marie Jotillon. Pierre ne savait cependant encore rien de l'implication de son frère dans le projet mariste. Celle-ci comporte trois aspects: 1. le maintien du contact avec les signataires de la promesse de Fourvière; 2. un fort sentiment que le projet de Société de Marie entre dans le plan de Dieu; 3. la rédaction d'un projet de règle.

1. Le contact avec les aspirants du début est bien attesté. Nous l'avons vu plus haut, Jean-Claude Colin correspondait avec Courveille, lequel demandait de l'argent. Déclas évoque des échanges de lettres et des visites. Jean-Claude Colin recevait et écrivait des lettres qu'il ne pouvait communiquer à son frère curé (OM, doc. 623, § 4). Colin lui-même avouait: «Quand j'eus quitté le séminaire, à tout moment j'écrivais à M. Cholleton, mon directeur; je n'osois pour ainsi dire pas faire un pas sans le consulter; il me répondoit toujours exactement; enfin, au bout de quelque temps, il m'écrivit qu'il falloir un peu aller en avant, réfléchir et ne pas marcher ainsi étant toujours en lisières» (OM, doc. 480). Jeantin raconte: «Quand il étoit vicaire, il revenoit souvent à Lyon se confesser à M. Cholleton» (OM, doc. 839, § 11). Du 22 au 25 avril, il logea au séminaire Saint-Irénée (OM, doc. 51, ligne 7). Peut-être ces visites permettaient-elles aussi des rencontres avec d'autres aspirants maristes: Mottin, Orsel et Perrault-Mainand étaient en effet au séminaire à cette époque.

2. Vers 1838, Colin déclarait: «Pendant 6 ans, j'ai éprouvé une douceur extrême en pensant à cette Société, avec un clair sentiment que c'était l'œuvre de Dieu» (OM, doc. 447). Deux ans plus tard, il confiait à Mayet: «Au commencement, quand je pensais à la Société, pendant 6 années j'éprouvai une consolation sensible à sa pensée seule; quand j'apprenais quelque nouvelle, je m'épanouissais tout entier, mon visage rayonnait» (OM, doc. 519, § 7). Pierre, sans encore rien savoir du projet de son frère, se doutait bien de quelque chose. Comment? «Parce que j'éprouvois quelquefois un contentement intérieur et extérieur extraordinaire» (OM, doc. 819, § 43)

3. Plus tard, Colin précisait que son travail sur la règle remontait à cette période. Dans une note dictée au frère Jean-Marie en 1869, parlant de lui-même à la troisième personne, il dit que, «plein intérieurement d'une vive confiance équivalente à une espèce de certitude que le projet venait de Dieu et qu'il se réaliserait à la longue, [il] profita des moments libre que lui la[i]ssait le saint ministère pour en préparer le succès en jetant par écrit les premières pensées qui devaient servir de fondement aux constitutions» (OM, doc. 815).

Le travail sur les constitutions dura trois ans (OM, doc. 820, § 74). Quand commença-t-il? En 1817 (OM, doc. 812, § 3). Avant ou après septembre, c'est-à-dire avant ou après l'adhésion de Pierre au projet mariste? S'il commença avant, l'on concevrait plus facilement que Pierre ait perçu qu'il se passait quelque chose sans savoir exactement quoi. Je favoriserais donc l'hypothèse d'un travail commencé dans la première moitié de 1817 et se poursuivant jusqu'à la fin de 1819. Ainsi, pendant l'année 1817, l'on peut imaginer Colin passant une partie de ses nuits à rédiger un

projet de règle pour la Société de Marie: «Si je retournois à Cerdon, j'irois voir le petit cabinet de 5 pieds carrés qui étoit au bas de mon lit. C'est là que je passois les nuits et que j'ai écrit les premières idées sur la Société» (OM, doc. 839, § 36). «... je passois souvent les nuits pour écrire les constitutions; [...] le lendemain, vers les 4 heures, je n'en pouvois plus» (OM, doc. 819, § 42).

IV. Le travail sur la règle

Le premier fascicule des *Antiquiores textus* (p. 15-24) rassemble ce que l'on peut savoir sur le contenu du projet jusqu'en 1822, mais qu'en était-il à la fin de décembre 1817? Le premier fragment cité est une parole qui, pour Colin, est de Dieu: «Inconnu et caché dans le monde». Est-ce trop s'avancer que de voir là la parole intérieure qui a déclenché chez Colin la décision de travailler à une règle? Imaginons le scénario suivant: vicaire à Verrières jusqu'en août 1817, puis transféré à Rive-de-Gier, Courveille se voit toujours comme «supérieur, chef d'ordre» (OM, doc. 551, § 12); un tel souci de paraître met Colin mal à l'aise; il n'imagine pas Marie se mettant ainsi en avant; de là à voir dans l'expression «inconnu et caché dans le monde» non seulement une vocation personnelle, mais l'esprit de la Société de Marie, il n'y a qu'un pas. Vu l'importance que Colin attachera toujours à cette expression⁸, il ne serait pas étonnant qu'elle se soit imposée à lui dès le début de son travail sur la règle.

À première vue, le deuxième fragment semble ne venir de nulle part: le supérieur général suivra l'idée de la majorité de son conseil, même si elle est contraire à la sienne⁹. Tout au long de ses études sur ce sujet, Coste ne mentionne pas le nom de Courveille. Quand on se concentre sur l'année 1817, il est facile d'imaginer Colin prenant peu à peu conscience d'une différence marquée entre le style de Courveille et sa propre répugnance à se mettre en avant. Là aussi, le lien avec Marie s'impose, et on le retrouve dans la version plus élaborée de ce point de règle que représente g, 5 (*Ant. textus*, fasc. 1, p. 23-24): «En effet, Marie a toujours suivi la volonté des autres plutôt que la sienne».

Le texte h remonte-t-il aussi à l'année 1817? L'argument qui vaut pour les deux premiers fragments vaut, semble-t-il, tout autant pour h, 5 (p. 20) au sujet de la cupidité. Là aussi, le style de Courveille peut avoir servi de repoussoir: ses demandes d'argent faisaient partie de ses prétentions de supérieur général¹⁰.

Quand Pierre fut-il mis au courant? Autour de septembre 1817, semble-t-il (OM 3, p. 243, note 4). Dès lors, il s'associa au projet mariste, non sans en avoir parlé à Courveille (OM, doc. 718, § 16). Déjà, il célébrait le 18 novembre l'anniversaire de son baptême et de sa première messe. Peut-être aussi choisit-il cette date en 1817 pour «sa première consécration dans la Société de Marie» Trois copies du formulaire de Fourvière sont de sa main. Sans doute fit-il donc d'abord sien l'engagement à faire exister la congrégation des Mariistes, puis en invita-t-il d'autres à s'y agréger (OM, doc. 623, addition a). La venue à Cerdon de Jeanne-Marie Chavoïn et Marie Jotillon, ses anciennes paroissiennes de Coutouvre, représente de sa part un apport précieux au projet mariste.

Sur le rapport entre les deux frères, Jean-Claude s'est exprimé plus d'une fois:

«... pendant la 1^{ère} année que nous vivions ensemble, avant que Rome eût parlé, nous vivions unis, en frères, nous nous consultations, nous ne faisons rien l'un sans l'autre (OM, doc. 470).

Quand nous arrivâmes à Cerdon, mon frère et moi, on fut tout étonné et content et édifié de voir notre manière de faire. Ni l'un ni l'autre, nous n'avions l'air de tenir à nos pénitens: personne ne s'inquiétoit de celui que confessoit l'autre (OM, doc. 479).

Quand il y avait quelque grand coup à donner, son frère le curé qui reconnaissait sans doute en lui le don de Dieu, et que son humilité portait aussi à se mettre derrière le rideau, mettait en avant le P. Colin. [...] Leur union était parfaite. Ils n'avaient de différends que lorsqu'ils s'agissait de faire

⁸ Voir Jean Coste, «N. 8 - La formule de l'apostolat mariste: *Ignoti et quasi occulti*», dans *Acta Societatis Mariae*, t. 5 (1958), p. 44-90.

⁹ *Ant. textus*, fasc. 1, p. 15. Sur cette question, voir Jean Coste, «La demande faite au supérieur de préférer à son avis personnel celui de ses conseillers», dans *Acta S. M.*, t. 8 (1968), p. 163-185; *Études sur les premières idées de Jean-Claude Colin - I*, p. 75-89.

¹⁰ Sur le rejet de l'esprit de cupidité, voir Gaston Lessard, *Devenir mariste*, St Augustin, 2015, p. 102-108.

des choses pénibles comme d'aller voir des malades très-éloignés et par des chemins et des temps pénibles (OM, doc. 541, § 8, 16).»

À la fin de sa vie, Colin évoquait sa vie à Cerdon avec son frère: «J'ai été heureux d'être placé auprès de lui. Malade comme j'étais je n'aurais pu vivre avec un autre. Nous n'avions qu'une bourse, et entre nous il n'y a jamais eu de contestation que lorsqu'il s'agissait de faire [une] course pénible. Chacun voulait s'en charger» (OM, doc. 880, § 4).

V. Cerdon en 1817

Que se passait-il à Cerdon en dehors du presbytère? Les *Annales de Cerdon* portent un titre prometteur, mais finalement décevant, car elles furent rédigées non sur le vif, mais à partir soit de «notes écrites dans le temps», soit de la tradition (OM 1, p. 64). Voici ce qu'elles rapportent pour l'année 1817:

« Dès l'entrée de l'hiver l'on a éprouvé les rigueurs de la disette. Les pauvres ont été réduits à des privations extrêmes. Ils ont été forcés au printemps, d'emprunter la paille des animaux. Ils ont cueilli et mangé l'herbe des champs. On a vu ce spectacle désolant pendant plusieurs mois. Quelques personnes ont péri faute d'aliments. Mais chose étonnante personne n'a proposé dans cette extrémité de faire violence aux riches, aux accapareurs, ou d'arrêter les convois de blé qui passaient journellement pour la Suisse. Le prix du pain est monté progressivement jusqu'à 15 fr(ancs) la mesure. Les marchands de grains de Poncins ont eu l'inhumanité d'en vendre à termes, à de misérables pères de famille, jusqu'à 22 et même 25 fr(ancs). — Les fèves sont montées à 12 et 13 fr(ancs) et les pommes de terre jusqu'à 4. Mais enfin la providence divine a donné la moisson; elle a été passablement bonne et le prix du blé est redescendu à 6 et 7 fr(ancs) malgré les efforts des accapareurs de Poncins, qui en faisoient des amas secrets. La récolte en vin a été très médiocre, mais les pommes de terre ont été abondantes et de bonne qualité.

Depuis le milieu de l'année 1816 jusqu'à la vendange de 1818 le vin a été porté à un prix excessif, au delà même de 150 fr(ancs) la mâconnaise.»

Sous la date de 1818, l'auteur des *Annales* s'en prend aux mœurs, mais à celles qui ont cours «depuis quelques années». Son verdict vaut donc pour 1817:

« Les jeunes gens et surtout ceux qui ont été requis pour les dernières guerres de Napoléon montrent un degré de malice, d'orgueil et d'arrogance qui est affligeant pour la société et sinistre pour l'avenir. Le sexe, de son côté, participe à la contagion; il porte le luxe et l'impertinence à son comble. Les uns et les autres s'élèvent à l'envi au-dessus de leur naissance, familles et condition. La religion, ses s(ain)tes maximes, ses devoirs, ses pratiques, sont méconnues et abandonnées des uns et des autres; on ne trouve plus de piété et de vertu que dans quelques ministres de l'autel et dans les saints personnages qui se consacrent à l'état religieux. Le nombre des laïques qui suivent les maximes de l'évangile et des saints et qui remplissent leurs devoirs est aussi petit que celui des élus prédits par J(ésus) C(hrist).»

Le réquisitoire rejoint en partie les souvenirs de Colin tels que rapportés par Mayet:

« ... on faisait un charivari la nuit. Le P. Colin prend une lanterne et va droit à l'endroit où se faisait entendre le bruit. M. l'abbé, M. l'abbé, crie-t-on, et tous de fuir et de se dissiper comme la paille devant la tempête. Il riait beaucoup en nous racontant ce trait.

Une personne qui l'intéressait et qu'il voulait corriger se lançait dans la mondanité et les parures. Le P. Colin la rencontre et lui fait un salut profond qui sans doute fut bien compris.

Une autre fois, il alla voir une brave personne qui était bien sage et qu'il voulait guérir de la danse (elle avait eu une partie la veille ou peu auparavant). Il lui demanda des nouvelles de sa santé avec la plus grande anxiété, lui demanda comment elle se trouvait et la persécuta par ses marques d'intérêt; c'était, je crois, une mère de famille.

Une autre fois, il guérit de la danse une personne qui était très-brave, en lui donnant pour pénitence de danser toute seule devant le mur d'une grange. Elle crut d'abord qu'il plaisantait, et ensuite elle disait que cette petite leçon indirecte lui avait fait sentir le ridicule de la danse plus que tout le reste (OM, doc. 541, § 3-5).»

Rien n'indique que ces incidents soient à situer en 1817. Peut-être même supposent-ils plutôt que Colin connaît déjà bien son milieu. Ils offrent, en tout cas, une échappée sur le petit univers où évolua Colin pendant ses premières années de ministère.

En 1817, Colin a vingt-sept ans. Il est orphelin de père et de mère depuis l'âge de quatre ans. Lors de sa première communion, à quatorze ans, une crise a mis en évidence quelques traits de sa personnalité: d'une part, une conscience délicate confinant au scrupule; d'autre part, une force de caractère qui force le respect de l'entourage (voir OM, doc. 548 et 578). Peu après, il a quitté son village pour rejoindre son frère Pierre au séminaire. Treize ans plus tard, quand le jeune prêtre se retrouve vicaire à Cerdon, il retrouve aussi son frère Pierre comme curé. L'étonnant est qu'il ait su s'affirmer et exercer une véritable autorité de pasteur. Certes, il a encore beaucoup à apprendre, mais déjà il sait qui il est et où il va.